



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 73724

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation actuelle des psychomotriciens en France. Sollicité par les instances représentatives de ces derniers, il rappelle l'importance de cette profession paramédicale dans le dispositif de santé publique français. Les psychomotriciens interviennent auprès des sujets de tous âges, ils maîtrisent des champs de connaissances à la croisée des sciences humaines et médicales, ils analysent des situations cliniques complexes. Il rappelle également que dans les prochaines années, le besoin en psychomotriciens se fera toujours plus conséquent, comme en attestent les plans en cours ou à venir (Alzheimer, autisme, petite enfance, troubles des apprentissages), avec une expertise toujours plus approfondie. La réingénierie des professions de santé entamée en 2008 est suspendue depuis mai 2011 pour les psychomotriciens. Leur demande répétée d'allonger leur formation à 5 ans pour répondre aux nouveaux besoins de l'exercice professionnel reste sans réponse, tout comme leur demande d'une formation de grade master leur permettant d'intégrer les fondements de la recherche et de faire évoluer leur exercice professionnel, d'améliorer les soins dispensés aujourd'hui aux patients, et de s'adapter aux enjeux futurs de la société en termes de santé. Face à ce blocage, ce sont près de 3 000 psychomotriciens qui ont manifestés le 5 décembre 2014 dans les rues de Paris. Cette discipline, sans doute encore trop méconnue, ne bénéficie pas encore de la reconnaissance nécessaire alors que sa montée en puissance est très forte. Malgré cela, leurs demandes ne sont toujours pas prises en compte. Au regard de cette situation, il lui demande de lui indiquer ce que le Gouvernement entend mettre en place pour reprendre au plus vite les travaux de réingénierie, en pleine concertation avec la profession.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73724

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 819

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743